



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zaire

Question écrite n° 1546

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation particulièrement dramatique du Zaire. En effet, la France, pays des Droits de l'homme, ne peut plus tolérer le pouvoir destructeur que subit le peuple zairois. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour favoriser les tentatives démocratiques du Zaire. Il en va de la dignité de la France.

Texte de la réponse

Le Zaire traverse depuis plusieurs mois une crise institutionnelle qui a, pour le pays et sa population, des conséquences graves en raison de la disparition des structures sociales et de l'exacerbation des rivalités ethniques, notamment au Shaba et au Kivu. Il existe actuellement deux Premiers ministres : M. Birindwa, nommé unilatéralement par le président Mobutu en dehors du processus de transition, et M. Tshisekedi, issu de la conférence nationale, mais dont le gouvernement ne répond pas totalement aux critères définis par le haut conseil de la République (HCR, assemblée de la transition). La politique de la France, dans ce contexte, est d'amener le président Mobutu à coopérer avec l'opposition pour qu'un gouvernement d'union nationale, qui recevrait l'aval du HCR, puisse exercer pleinement ses compétences, notamment dans le domaine économique et financier. A cette fin, la France appuie les efforts de Mgr Monsengwo, président du HCR, dans sa recherche d'une troisième voie qui représenterait un compromis. Afin d'amener le président Mobutu à accepter la transition démocratique, la France agit en concertation avec la Belgique et les États-Unis ainsi qu'avec ses partenaires des Douze. Des mesures ont été déterminées en commun, notamment une politique restrictive en matière de délivrance des visas pour les proches du président ainsi qu'un embargo sur les armes. D'autre part, la Belgique, les États-Unis et la France ont appelé l'attention des secrétaires généraux des Nations unies et de l'OUA sur la crise zairoise.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1546

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1457

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2313